

RTT : L'UNSA MOBILITÉ CLASHE LA SIMILI CONCERTATION



Chaque année, la direction organise une série de prétendues « concertations » pour en réalité imposer des jours prédéfinis de pose obligatoire de RTT.

Sans détour, elle assume que l'objectif est de maîtriser la dette de temps et précise dans ses Notes d'établissement qu' « *une partie des jours de RTT des salariés est fixée par la direction* ».

L'UNSA Mobilité dit STOP ! Il faut arrêter cette mascarade !

- ▶ Dans un contexte où la direction a déjà acté dès 2026 d'**écrêter les RTT non pris dans l'année civile**, faire perdurer les RTT imposés n'a plus aucun sens et constitue une **double peine** !
- ▶ Le principe même d'imposer des RTT est totalement contradictoire avec les engagements de la QVCT, dont l'un des objectifs, rappelons-le, tout comme précisé dans les accords ARTT de 2000 est : « **favoriser l'équilibre entre les temps de vie professionnelle et personnelle** ».



- ▶ De plus, l'UNSA le redit : les fameux « RTT concertés » **ne respectent ni le cadre ni l'esprit posés par les accords ARTT**, qui évoquent clairement une négociation, et non une simple « concertation ».
- ▶ En réalité, les RTT tels que les conçoit la direction n'ont de concertés que le nom, puisqu'il s'agit bel et bien de **RTT imposés** !

**L'UNSA MOBILITÉ QUITTE LA SÉANCE ET
REFUSE DE CAUTIONNER CETTE DOUBLE PEINE ! TOUCHE PAS A MES RTT !**

**Avec l'UNSA MOBILITÉ, l'équilibre des temps de vie ne s'écrête pas !
L'UNSA ne participera pas à des réunions qui piétinent les accords
et imposent des reculs aux salariés !**



Toutes vos actus sur l'appli UNSA MOBILITÉ